

CONCLUSIONS & AVIS MOTIVÉ

Enquête publique
Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PPRN
de Valensole (Alpes de Haute-Provence)

Destinataire : M. le **PREFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

Pétitionnaire : **Préfecture des Alpes de Haute-Provence**

Commissaire enquêteur : **Alex SICILIANO – Qt Ferrages – 04700 LA BRILLANNE**

Enquête se déroulant du 28 mai 2018 au 2 juillet 2018

RAPPELS SUR L'OPÉRATION

L'enquête publique portait sur le projet de Plan de prévention des risques naturels de la commune de Valensole (PPRN) prescrit par l'arrêté préfectoral 2014-339-0013 du 5 décembre 2014. Le PPRN vise à établir des cartes de zonage réglementaire et un règlement qui précisent pour chaque zone les règles constructives.

L'instruction du dossier était assurée par le DDT des Alpes-de-Haute-Provence / service environnement-pôle risques. Le dossier présenté à l'enquête publique était complet, tant dans sa forme papier que dématérialisée sur le site internet de la préfecture, il comportait 2 parties. L'une concernant les « Risques inondations, mouvements de terrains, retrait-gonflement des argiles » réalisé par le bureau d'étude Alp'Géorisque et l'autre pour « les risques incendies de forêt » réalisé par l'ONF.

Après avoir pris connaissance du dossier, rencontré le pétitionnaire, effectué une visite de terrain, j'ai constaté que l'affichage des avis au public étaient satisfaisants dans la presse et sur les panneaux d'affichage.

L'enquête a été ouverte le 28 mai 2018. Les permanences se sont déroulées dans de bonnes conditions dans des locaux adaptés, mis à la disposition par la mairie. J'ai clos le registre et l'enquête le 2 juillet 2018.

J'ai reçu 3 observations durant cette enquête, je les ai analysé séparément dans le rapport.

La première concerne le risque d'inondations dans le ravin Notre Dame au niveau du village, la seconde un projet de création de centre d'élevage de chevaux au quartier Bas Villedieu sur une parcelle classée en zone rouge pour le risque inondations et la troisième le zonage réglementaire pour le risque incendies de forêt au quartier le Petit Arlane pour le camping du même nom.

J'ai enregistré également les observations du Conseil départemental, de la Chambre d'agriculture et du SDIS formulées préalablement à l'enquête publique.

CONCLUSIONS, MOTIVATIONS ET AVIS

Au terme de cette enquête, après avoir analysé le projet dans son contexte et rencontré les acteurs concernés, j'ai bien noté que :

- le dossier était complet et conforme aux exigences réglementaires,
- la concertation préalable avait été réalisée avec sérieux,
- l'enquête publique a été correctement annoncée et elle s'est déroulée dans de bonnes conditions, permettant l'expression de tous,
- le projet présenté de PPRN étudiait avec application les risques naturels évoqués,
- la méthode utilisée était claire, abordait les aléas et leurs intensités probables, identifiait les enjeux et leur exposition,

- la délimitation des zones exposées aux risques était précise et mesurée, définissant avec discernement des zones rouges et bleues,
- le règlement proposé, définissait des mesures d'interdictions et des prescriptions claires,

Malgré tout j'ai regretté que :

- compte tenu des nombreuses cartes présentées un outil informatique n'ait pas pu être proposé pour améliorer la lisibilité du dossier,
- la séparation en deux parties, avec deux bureaux d'étude, complexifiait la lecture du dossier,
- ce projet de PPRN vienne juste après la révision du PLU de la commune.

Considérant que le projet présente de **nombreux et réels avantages** pour le public,

Considérant que **les inconvénients sont, en comparaison limités.**

Je donne un AVIS FAVORABLE au projet de PPRN de la commune de Valensole assorti de recommandations.

Je recommande (*)

- de réaliser une **étude hydraulique sur la partie du ravin Notre Dame traversant le village**, afin de mettre à jour les estimations de débits, accompagner le distributeur de produits agricoles pour la mise en place de mesures de protection adaptées, et évaluer le fonctionnement de l'exutoire du réseau pluvial avant d'engager d'autres travaux,

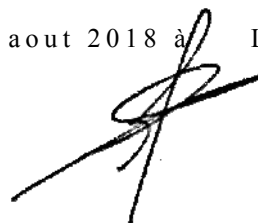
- de conduire une étude précise sur le **secteur du Bas Villedieu** afin d'envisager d'agrandir la zone Bleu, soumise au règlement B18 pour accompagner le projet de création d'un centre d'élevage de chevaux de course,

- d'évaluer la possibilité de classer en zone bleue B2 toutes les zones non arborées utiles à l'activité du camping du Petit Arlane au quartier du même nom.

- de corriger le projet dans le sens des observations du SDIS et du conseil départemental.

- de prévoir un plan d'informations/sensibilisation intensif des personnes résidant en zone à risque élevé d'incendies de forêt : campagne de communication, réunions d'informations par quartier, rencontres individuelles...etc

Fait le ... 2 aout 2018 à La brillanne



(*) Rappel , les recommandations n'ont pas valeur de réserves.